

Affichage interne et externe

Directions d'établissement

École primaire des Grands-Pins – poste à 100%

École primaire Maria-Goretti – poste à 100%

Directions adjointes d'établissement

École secondaire Hormisdas-Gamelin – poste à 100%

École Sainte-Famille / aux Trois-Chemins – poste à 100%

École primaire Saint-Laurent (50%) et école primaire du Sacré-Cœur (50%)
– poste à 100%

Vous souhaitez mettre à profit vos compétences de gestion et votre leadership au service de la réussite éducative ? Découvrez cette occasion de contribuer activement au rayonnement de ces établissements d'enseignement.

Votre rôle

La direction d'établissement assure le leadership pédagogique, administratif et organisationnel de l'établissement. Elle est responsable de la gestion de l'ensemble des programmes, des ressources humaines, matérielles, financières et technologiques, dans le but de favoriser la réussite et le bien-être de tous les élèves, conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP) et aux orientations du CSSCV. À ce titre, elle :

- Analyse les besoins de l'école, définit les priorités et veille à l'atteinte des objectifs éducatifs dans le respect des cadres légaux et institutionnels;
- Soutient le conseil d'établissement, participe à ses travaux et assure l'application de ses décisions;
- Favorise la concertation et la collaboration entre les élèves, les parents, le personnel et les partenaires de la communauté;
- Coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet éducatif, du plan d'action annuel ainsi que des plans d'intervention pour les élèves à besoins particuliers;

- Assure l'amélioration continue des pratiques pédagogiques et de l'évaluation institutionnelle;
- Dirige et développe le personnel (recrutement, supervision, évaluation, formation continue);
- Administre les ressources financières, matérielles et immobilières, incluant le budget, les achats et le suivi des travaux;
- Planifie et supervise l'intégration des technologies de l'information;
- Organise et administre, au besoin, les services de garde et du dîner;
- Exerce toute autre fonction prévue par la Loi ou confiée par le centre de services scolaire.

Profil recherché

- Gestion efficace (planifier, organiser, déléguer, contrôler) des activités de l'établissement;
- Gestion du temps et des priorités dans le respect des enjeux et des personnes;
- Leadership humain et mobilisateur dans un contexte évolutif;
- Jugement et prise de décisions courageuses, éclairées, éthiques et responsables;
- Acteur de changement dans une approche collaborative et orientée vers les résultats;
- Développement du talent des personnes et des compétences professionnelles.

Qualifications minimales requises

- Baccalauréat dans un champ pertinent OU occuper un emploi de hors-cadre / cadre dans un CSS avec exigence de grade de 1er cycle OU être direction adjointe d'école.
- Études de 2e cycle (minimum de 30 crédits) en gestion pertinentes à la fonction. Un minimum de 6 crédits doit être acquis avant la première affectation, solde à compléter dans les 5 années suivant l'affectation.
- 5 années d'expérience pertinente (*des lettres d'attestation d'expérience des employeurs précédents seront alors exigées. Les lettres doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et de fin, nombre d'heures travaillées par semaine, nom, adresse et signature de l'employeur.*)
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

Le CSSCV soutient la formation continue et le développement des compétences professionnelles.

Informations relatives aux postes à pourvoir

Postes disponibles	Précisions
Direction d'établissement École primaire des Grands-Pins de l'Ange-Gardien – poste à 100%	Concours 2526G08 Rémunération : classe 8, selon le <u>Règlement</u> sur les conditions de travail des cadres des centres de services scolaires : 103 121 \$ à 137 492 \$.
Direction d'établissement École primaire Maria-Goretti de Thurso – poste à 100%	Concours 2526G09 Rémunération : classe 8, selon le <u>Règlement</u> sur les conditions de travail des cadres des centres de services scolaires : 103 121 \$ à 137 492 \$.
Direction adjointe d'établissement École secondaire Hormisdas-Gamelin de Buckingham – poste à 100%	Concours 2526G10 Rémunération : classe 6, selon le <u>Règlement</u> sur les conditions de travail des cadres des centres de services scolaires : 90 073 \$ à 120 093 \$.
Direction adjointe d'établissement École Sainte-Famille / aux Trois-Chemins de Thurso – poste à 100%	Concours 2526G11 Rémunération : classe 6, selon le <u>Règlement</u> sur les conditions de travail des cadres des centres de services scolaires : 90 073 \$ à 120 093 \$.
Direction adjointe d'établissement École primaire Saint-Laurent de Buckingham (50%) et école primaire du Sacré-Cœur d'Angers (50%) – poste à 100%	Concours 2526G12 Rémunération : classe 6, selon le <u>Règlement</u> sur les conditions de travail des cadres des centres de services scolaires : 90 073 \$ à 120 093 \$.

Processus d'embauche et dates clés

- Déposez votre candidature en cliquant sur l'encadré vert « **Postuler** » avant le **lundi 25 mai 2026 à 12 h (midi)**.
- Assurez-vous que tous les documents requis soient joints, car seules les candidatures complètes seront soigneusement analysées.
- Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2026.
- Veuillez noter que des tests psychométriques et un entretien d'embauche pourraient être administrés aux candidats retenus, et ce, selon les modalités établies par le CSSCV.

Nous remercions toutes les personnes intéressées. Seules les candidatures complètes et retenues seront invitées à poursuivre les prochaines étapes du processus de sélection. Une réponse écrite sera transmise, à la fin du processus de sélection, aux personnes retenues ainsi qu'aux personnes déjà à l'emploi du CSSCV.

Équité, diversité et cadre légal

Le genre masculin est utilisé dans un souci de lisibilité et désigne toutes les personnes, sans discrimination.

Le CSSCV valorise la diversité et applique un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#). Nous encourageons les femmes, les personnes issues de minorités visibles ou ethniques, les Autochtones ainsi que les personnes en situation de handicap à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes sur demande lors du processus de sélection.

Le personnel du CSSCV est assujéti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) ainsi qu'à la Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation. Conformément à ces dispositions, les membres du personnel doivent s'abstenir de porter un signe religieux dans l'exercice de leurs fonctions, notamment lorsqu'elles se trouvent dans un établissement ou en présence d'élèves. Des dispositions transitoires (droits acquis) peuvent s'appliquer.

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du processus de recrutement sont traités de façon confidentielle et conformément aux lois applicables.